

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 516 Subvention à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.500 euros à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée en 2012 à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement, 54, rue de Turenne (3e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1861 (D00207 - 2012-05624 20744).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine".